



COMMUNE DE FERREYRES

Rte des Bois 3
1313 Ferreyres

Tél. 021 866 12 02 - Fax. 021 866 12 04
administration@ferreyres.ch

INFORMATION AUX HABITANTS

Nous vous rappelons qu'il est possible de contacter les municipaux en cas de questions ou d'aide (courses ou autre).

Décompte d'heures de commune

Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré cette année pour la commune au sein d'une commission, d'un groupe de travail, du bureau du Conseil, comme employé ou autre. Vous pouvez adresser votre décompte d'heures **d'ici le 11 décembre 2020** dans la boîte aux lettres de l'administration, pour un versement encore en 2020.

Tous les décomptes arrivés après cette date seront honorés en 2021. N'oubliez pas de mentionner vos coordonnées de paiement. Un décompte d'heures de commune type est disponible sur le site internet (www.ferreyres.ch/conseil-general) ou sur demande au greffe.

Chenille processionnaire du pin

Cette année encore, la municipalité vous prie de contrôler vos pins à la recherche de nids de chenilles processionnaires du pin. Les branches où se trouvent les nids doivent être coupées et éliminées dans les sacs à ordures ménagères. **Les nids doivent être éliminés d'ici le 30 janvier 2021.**



Les poils des chenilles processionnaires du pin possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaison, asthme, etc.).

Veillez à vous protéger en mettant des gants, un masque et des lunettes de protection, ainsi qu'un foulard autour du cou.



Plastifiage

Vous avez à nouveau la possibilité de plastifier vos documents A4 et A3 auprès du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau. Coût : fr. 0.50 pour un document A4 et fr. 1.00 pour un document A3.

Déneigement

Nous vous rappelons quelques règles de base afin d'éviter tout désagrément en cas de neige :

- ✿ chacun est responsable de munir son véhicule d'un équipement adéquat
- ✿ **seules les routes communales sont déneigées**, les propriétaires sont responsables du déneigement de leurs accès et chemins privés.
- ✿ merci de ne pas stationner sur la chaussée afin de permettre le passage de la lame
- ✿ nous ne pourrions malheureusement pas admettre de réclamation en cas de blocage de véhicule dû au déneigement.

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé le 28 décembre et 30 décembre 2020

Pour toute urgence, nous vous invitons à contacter le municipal du dicastère concerné et pour toute demande de carte d'identité, vous pouvez vous adresser au centre de biométrie à Lausanne (tél. 0800 011 291 - info.passeport@vd.ch - www.biometrie.vd.ch).

Fin d'année

Ouverture du local déchets selon horaire habituel (sauf 25 décembre 2020 et 2 janvier 2021).

**La Municipalité vous souhaite d'ores et déjà une belle fin d'année,
de chaleureuses Fêtes et ses meilleurs vœux pour 2021**

